Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

57e Comité permanent du HCR

Point 3 de l'ordre du jour

Note sur la protection internationale

Genève, le 25 juin 2013

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse tient à remercier Monsieur Türk pour sa présentation du document de séance. Nous saisissons cette occasion pour remercier également la Haut Commissaire assistante, Mme Erika Feller pour son excellent travail au sein du HCR et plus particulièrement son engagement pour le développement et la mise en œuvre d'une protection internationale juste et efficace. Nous saluons sa conviction quand au bien-fondé des Conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale, qui sont des instruments importants de recommandations, utiles pour le personnel sur le terrain, les partenaires et les instances gouvernementales concernées. A cet égard, ma délégation souhaite réaffirmer son soutien au thème de la conclusion de cette année, à savoir l'enregistrement civil.

L'analyse des priorités stratégiques globales démontre les progrès réalisés dans divers domaines de la protection, en particulier l'enregistrement des naissances et le soutien aux personnes victimes de violences sexuelles et sexistes. Les résultats obtenus demeurent toutefois partiellement en-deçà des buts fixés pour la période considérée. Nous encourageons par conséquent le HCR et ses partenaires opérationnels à poursuivre leurs efforts de protection dans ces domaines. De même, nous appelons l'ensemble des Etats à développer les processus d'enregistrement des naissances, qui sont un moyen essentiel de lutte contre l'apatridie.

Madame la Présidente,

Nous considérons que la Note sur la protection internationale, bien que couvrant de nombreux domaines, ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble sur la cohérence des activités du HCR, ni sur les résultats globaux atteints dans les divers domaines de la protection internationale dans lesquels le HCR est impliqué. A notre sens, ce document ne met pas suffisamment en exergue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Pour cette raison, la Suisse aimerait que la Note soit plus détaillée au sujet des besoins non couverts de l'organisation.

Les activités de protection du HCR ayant considérablement augmenté au cours de ces dernières années, nous souhaiterions que l'organisation présente à un prochain Comité permanent ou au Comité exécutif un état des lieux de ses propres capacités de protection ainsi que celles de ses partenaires opérationnels. Nous aimerions également avoir d'avantage d'informations sur l'adéquation des ressources humaines de l'organisation avec les besoins identifiés par l'évaluation globale des besoins. Nous serions aussi intéressés à être mieux informés sur la façon dont le HCR collabore avec d'autres organisations internationales lors de crises telles que celles de la Syrie, de la Côte d'Ivoire ou du Mali, notamment en matière d'organisation, gestion et coordination des interventions. Par ailleurs, il nous intéresserait de savoir ce qu'il adviendra du poste de Haut Commissaire assistant pour la protection.

Ma délégation est encouragée par les efforts du HCR d'élaborer un cadre juridique pour la protection de personnes qui fuient la persécution du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Nous notons également avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays accordent l'asile à ces individus. En Suisse, depuis 2004 déjà et avec l'aide des directives du HCR en la matière, la qualité de réfugié peut être reconnue aux personnes invoquant de tels motifs d'asile, ce type de persécution étant rattaché à la notion de groupe social déterminé qui figure à la fois dans la loi suisse sur l'asile et dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Nous poursuivons actuellement différentes réflexions afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces personnes durant leur procédure d'asile.

Depuis quelques années, la Suisse participe au programme de réinstallation et accueille de manière ad hoc un nombre constant de réfugiés reconnus par le HCR. Mon gouvernement souhaite renforcer son engagement dans ce domaine et travaille actuellement au développement de ce programme.

Madame la Présidente,

La Suisse salue l'engagement du HCR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, autant du point de vue de la protection que de celui de la recherche de solutions durables.

L'entrée en vigueur de la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) constitue un évènement marquant car il s'agit du premier instrument juridique au monde traitant explicitement du déplacement interne. La Suisse salue le fait que le HCR ait animé le groupe des « Amis de Kampala » qui a contribué au plaidoyer pour la ratification et l'application de la Convention. Nous sommes intéressés à poursuivre notre coopération avec tous les acteurs concernés afin d'assurer la mise en œuvre de cette convention. Les normes internationales, régionales et nationales pour les déplacés internes n'ont de sens que si elles sont appliquées de manière concrète.

La Suisse salue la volonté du HCR de collaborer davantage avec des acteurs du développement, sans lesquels il serait difficile de trouver des solutions durables en faveur des personnes déplacées. Cette coopération entre les acteurs du développement et de l'assistance humanitaire a par ailleurs été mise en exergue par le Rapporteur Spécial pour les déplacés internes dans son rapport présenté lors de la 23e séance du Conseil des droits de l'homme.

Pour conclure, nous souhaiterions présenter les derniers développements concernant l'Initiative Nansen. Depuis son lancement lors du Comité exécutif en octobre 2012, un Groupe de pilotage composé de neuf états, co-présidé par la Norvège et la Suisse, a été mis sur pied. Le HCR y est un invité permanent et y partage son expertise. La Suisse remercie le HCR pour ses contributions essentielles dans ce cadre. Parallèlement, le secrétariat de l'Initiative - basé à Genève - et un Comité consultatif ont été constitués. Ce dernier est composé d'experts et de représentant d'organisations internationales et non gouvernementales. Les Etats intéressés par l'Initiative et ne faisant pas partie du Groupe de pilotage auront la possibilité de faire partie du « Groupe des amis », qui sera établi prochainement. Le travail de fond sur le thème du déplacement transfrontalier suite à des catastrophes naturelles a été initié en mai 2013 lors de la première consultation régionale qui a eu lieu dans le Pacifique Sud. Actuellement, le secrétariat travaille sur la préparation de la deuxième consultation régionale qui aura lieu au Costa Rica en décembre 2013. Une mise à jour des développements de l'Initiative Nansen sera présentée lors d'un événement parallèle au Comité exécutif du HCR en octobre 2013.

Je vous remercie de votre attention